

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020

Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre

3.2 : Opérations d'aéroports - Projets et Modules de l'ASBU

OPÉRATIONS D'AÉROPORTS - PROJETS ET MODULES DE L'ASBU

(Document présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Ce document de travail présente l'état de mise en œuvre des projets et des modules ASBU sous AAO/SG dans le domaine des opérations d'aéroport. La réunion est invitée à prendre note des progrès de la mise en œuvre réalisés jusqu'à présent et à présenter des stratégies pour relever les défis.

Les suites à donner par la réunion au **paragraphe 3**.

REFERENCE(S) :

- APIRG/22 et Rapport d'APIRG/22
- Rapport d'AAO/SG2
- Manuel de procédures d'APIRG

Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : **A, B et E**

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG/20 a adopté l'ensemble initial de Projets (voir **Appendice A**) élaborés dans le cadre de ses organes subsidiaires qui avaient été chargés de soutenir et suivre leur mise en œuvre conformément à leurs calendriers de livraison.

1.2 L'APIRG/21 (Nairobi, Kenya, 9 - 11 octobre 2017) a pris note avec préoccupation de la lenteur de la mise en œuvre des projets et des modules de l'ASBU (ACDM) et de la nécessité de prendre des mesures appropriées, mais a apprécié les progrès d'initiatives telles que la mise en œuvre du projet de certification d'aéroports et de la sécurité des pistes dans le cadre du Plan AFI et d'autres mécanismes.

2. DISCUSSION

2.1 La réunion APIRG/22 a été informée de l'état de mise en œuvre des projets et des modules de l'ASBU liés aux opérations d'aéroports et des difficultés rencontrées dans la

mise en œuvre et a convenu de la Décision et de la Conclusion ci-dessous :

Décision 22/16 d'APIRG/22 : Mise en œuvre du projet d'exploitation d'aérodromes

Il est décidé que :

- a) Les experts devant être membres des équipes de projet soient identifiés conformément au rapport d'AAO SG/2 ;*
- b) Les équipes de projet soient chargées de coordonner l'élaboration des descriptifs de projet et leurs stratégies de mise en œuvre. en collaboration avec le Secrétariat avant la fin de 2019 ;*
- c) Les équipes de projet rendent compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets à l'AAO-SG ; et*
- d) Le Secrétariat envoie une lettre d'État de suivi aux États et organisations concernés, les informant de la nomination des membres des équipes de projet et leur rappelant de fournir un soutien adéquat aux activités des équipes de projet.*

Conclusion 22/17 d'APIRG/22 : Participation des États et des Organisations aux activités du Sous groupe AAO et des Équipes du projet

Il est conclu que :

Pour appuyer la mise en œuvre des projets, les États, l'IATA, les exploitants d'aérodromes et l'ACI soient invités à fournir un plus grand nombre d'experts en envoyant des lettres de candidature avec les CV aux Bureaux régionaux de l'OACI. En outre, les exploitants d'aérodromes et l'ACI participent et soutiennent efficacement les activités de l'AAO/SG et de l'APIRG, notamment les réunions.

2.2 À ce jour, peu de réponses ont été reçues des États et les retours d'informations sur les activités des Équipes de projets restent faibles. La réunion devrait envisager de revoir la composition des Équipes de projets.

2.3 En revanche, le projet de certification d'aérodromes, tel que conçu et mis en œuvre, tient compte de l'aspect supervision et de l'aspect mise en œuvre des SARPs, couverts dans les activités d'AAO/SG. La fusion des Projets 2, 3, 4, 5, 7 et 9 sous le couvert du projet de certification d'aérodromes mettra à disposition plus de ressources et améliorera l'efficacité de la mise en œuvre des Projets.

3. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans le présent document de travail ;
- b) Envisager de fusionner certains des projets pour une mise en œuvre effective comme proposé à l'**Appendice B** de ce document ;
- c) Revoir la composition des Équipes de projets et informer les États/Organisations en conséquence en faisant appel à leur soutien ;
- d) Convenir de calendrier des activités de mise en œuvre.